

**SALON**  
**DE L'ENVIRONNEMENT**  
ET DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE  
**DE L'ESTRIE**



Les 2 et 3 mai 2009

**Contrat de location d'un espace d'exposition  
(kiosque)**



**Coopérative de solidarité de  
consommation responsable de l'Estrie**

Dans le texte suivant la Coopérative de consommation responsable de l'Estrie - WO ! est appelée la Coopérative. L'entreprise ou l'organisme à but non lucratif (OBNL) qui veut réserver un kiosque est appelé l'exposant.

#### Critères de sélection et valeurs recherchées :

- Que le produit ou le service offert par l'exposant soit relié aux idées de la consommation responsable ou de la protection de l'environnement.
- Que l'exposant applique ou tente d'appliquer des pratiques de consommation responsable ou de protection de l'environnement à l'intérieur de son organisation.
- Que l'exposant fasse ou tente de faire la promotion de la consommation responsable ou de la protection de l'environnement.

La Coopérative se réserve le droit de refuser les candidatures qui ne rencontreraient pas les critères ci-dessus. Une rencontre sera faite avec l'exposant dans le but de mieux connaître les services et les produits proposés.

#### Durée de l'exposition :

- Le salon se tiendra du samedi 2 mai 2009 de 10 h à 20 h au dimanche 3 mai 2009 de 10 h à 17 h, à l'édifice Expo-Sherbrooke.
- Les exposants pourront installer leur matériel dès le vendredi de 16 h à 22 h et le samedi matin de 7 h 30 à 9 h 30. Les kiosques devront être démontés pour le dimanche soir 19 h.
- L'horaire exact et les détails pratiques seront précisés 30 jours avant la tenue du salon.

#### Services et matériel inclus :

- La location d'un kiosque comprend un espace d'exposition de 10 pieds X 10 pieds (3 mètres x 3 mètres) : Rideaux des murs arrière 8 pieds de haut et 10 pieds de large. Une identification de exposant de 7X44 pouces, une table nappée, deux chaises et un accès électrique de 15 Amp., partagée à deux ou trois kiosques (suffisante pour un ordinateur et une lampe). **N.B.** : Pour tout besoin électrique additionnel (imprimante par exemple), une prise individuelle au coût de 50 \$ est nécessaire. **Les exposants doivent apporter leur rallonge électrique et leur barre d'alimentation.**
- Inscription dans le bottin des exposants et sur le site Internet de la Coopérative.
- Des cocardes (carte d'identification) seront fournies aux exposants. Il faut nous dire, un mois avant le salon, le nom et le nombre de personnes qui tiendront votre kiosque. Nous comptons sur votre honnêteté pour déterminer un nombre raisonnable de participants.

**Prix de location d'un kiosque 10 X10 pieds\***

| Catégories   | Prix membre** |         | Prix non membre |         |
|--|---------------|---------|-----------------|---------|
|  | Demi kiosque  | Kiosque | Demi kiosque    | Kiosque |
| Organisme sans but lucratif (OBNL)*                                    | 125 \$        | 250 \$  | 145 \$          | 290 \$  |
| Petite entreprise (1 à 10 employés)                                    | 175 \$        | 350 \$  | 225 \$          | 450 \$  |
| Moyenne entreprise (11 à 30 employés)                                  | 225 \$        | 450 \$  | 275 \$          | 550 \$  |
| Organisme public/parapublic ou grande entreprise (31 employés et plus) | 298 \$        | 595 \$  | 348 \$          | 695 \$  |

\* Les organismes à but non lucratif devront obligatoirement envoyer une copie de leur charte à la Coopérative.

\*\* Voir la demande d'admission pour devenir membre de la Coopérative.

- Il est possible de partager un kiosque avec une autre entreprise. (Maximum de deux exposants par kiosque).
- Un maximum de deux kiosques (2X10X10 pieds) par entreprise.
- Les demandes des entreprises possédant leur propre kiosque seront traitées au cas par cas.

**Événement « Zéro-déchets » :**

Notre salon se veut un événement qui ne produira aucun déchet. Dans cette optique, nous ne fournirons que des bacs de recyclage et de compostage. Nous nous attendons à ce que les exposants respectent l'engagement « Zéro-déchets ». Si vous croyez tout de même qu'il vous sera impossible de le respecter, il vous faudra prévoir de rapporter vos déchets avec vous à la fin du salon.

**Dépôt, remboursement et annulation du contrat :**

- Un dépôt non remboursable de 100 \$ par kiosque loué ou 50 \$ par demi kiosque loué est exigé à la signature du contrat.
- Le solde final du compte devra être acquitté pour le 3 avril 2009.
- Aucun remboursement ne sera fait en cas d'annulation après le 3 avril 2009.